

La lettre municipale de *Gresse en Vercors*

NUMÉRO 9 - MAI 2025

Voilà huit semaines que notre équipe est en place. Déjà et... à peine !

Sans surprise, cette première moitié de printemps a été particulièrement dense en mairie tant d'ailleurs pour les salariées que pour nous les élu(e)s qui avons ensemble à pallier l'absence provisoire de secrétariat général. Période de prise en main des dossiers, de mise en place progressive d'une organisation et d'une méthodologie favorisant le travail en équipe, d'apprentissage pour nous les « petits nouveaux », de premières décisions à prendre...

En filigrane, une préoccupation majeure : que, peu à peu et à tous niveaux, se tisse un relationnel constructif, car suffisamment confiant et respectueux, se nourrissant des inévitables et indispensables confrontations d'idées. Un défi humain complexe à relever mais une condition « sine qua non » pour que les décisions que notre commune aura à prendre prochainement pour assurer son avenir soient les plus riches et acceptées possible. De ce point de vue, ces premières semaines sont globalement encourageantes.

Mais, me direz-vous, quoi des actes ? Les pages qui suivent vous donneront une première idée de ce qui a été déjà accompli. Encore « en rodage », nous savons ne pas encore réussir à tout assumer aussi vite et aussi bien que nous le souhaiterions. A moins de trois semaines du festival « Bien l'Bourgeon », la parution plus tardive que souhaité de cette lettre municipale en est une illustration.

Courant juin, nous publierons un bulletin plus complet. Il comprendra notamment un dossier détaillé faisant le bilan d'une saison hivernale « bouffée d'oxygène » et perspectives d'avenir de la station. Un enjeu qui, rappelons-le, ne peut que s'inscrire dans la réflexion plus globale engagée sur le devenir économique de notre commune dont il sera aussi question. Dans la foulée, fin juin, une réunion publique nous permettra de dialoguer en direct avec vous.

La seconde moitié de printemps promet donc d'être tout aussi intense. Tant mieux ! Car, comme le dit si bien l'adage : « Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir ! »

Rémi GOUBE, maire

Infos pratiques

MAIRIE

Place du docteur Cuynat
04 76 34 34 34
mairie@gresse-en-vercors.fr

Du lundi au vendredi : 8h30 - 11h15

Toutes vos démarches administratives sur RDV en dehors de ces heures.

AGENCE POSTALE

En mairie
04 76 34 31 00

Du lundi au vendredi : 8h30 - 11h15

Directeur de la publication : Rémi Goube.
Conception et impression par nos soins. Merci aux services municipaux et aux élus ayant participé à ce numéro !

CONSEILS MUNICIPAUX

Les prochains Conseils Municipaux :

- **Vendredi 6 juin à 18h30**
- **Lundi 23 juin à 18h30**

Ouvert au public

Lieu : **en mairie** (salle du Conseil)

Affouage

Nous ne savons pas encore si l'affouage, prévu en septembre, pourra avoir lieu. L'agent de l'ONF, en charge de la gestion des forêts communales, y travaille. **Nous aurons une réponse cet été et nous vous informerons le plus rapidement possible.**

AGENDA



Les bénévoles lors de l'opération « Gresse propre » le 12 avril

CONCOURS

Participez à l'embellissement de notre village !!

Cette année, nous vous proposons un **concours de maisons fleuries**. Quatre catégories seront récompensées :

1/ Maisons 2/ Balcons 3/ Jardins 4/ Commerces

Le jury composé d'habitants et d'élus récompensera les gagnants le dimanche 17 août, à 12H à La Fête de l'Alpage.

→ **INSCRIPTIONS** avant **LE 10 JUILLET** à la Mairie, au Point d'Information Touristique ou sur le site de la mairie.

OPÉRATION COLLECTIVE

16 mai : entretien du cimetière

Comme l'an dernier, nous nous retrouverons avec les agents de la commune pour une opération « désherbage », entretien du cimetière. **Prévoir son petit matériel (gants, pioche, sécateur, etc.)**

→ Rendez-vous le **vendredi 16 mai à 8h30 !**

FORFAITS SAISON

Vente promotionnelle

Ouverture des préventes en ligne des forfaits saisons durant le festival Bien l'Bourgeon (29-30-31 mai : 199€) et à la Fête de l'Alpage (15-16-17 août : 209€).

Dans le rétro

Cérémonie du 8 mai

En ce 8 mai 2025, l'ensemble des communes de France ont commémoré le 80^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde Guerre mondiale. La cérémonie était présidée par Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, et Rémi Goube, Maire de Gresse en Vercors.

En introduction, des enfants du village ont interprété l'hymne de la Résistance « Le chant des Partisans ». Une cérémonie émouvante à la suite de laquelle un apéritif a été offert à la population venue nombreuse.



Gresse... propre !

Un **grand merci** à la vingtaine d'habitants qui s'est mobilisée le samedi 12 avril pour nettoyer et embellir le village avant que la végétation ne prenne le dessus. La matinée s'est terminée autour d'un apéritif bien mérité, partagé avec l'équipe de bénévoles qui s'était mobilisée pour le nettoyage de l'église.

Nous en profitons pour vous rappeler quelques points :

- Les feux pour le nettoyage des terrains sont désormais interdits (Arrêté préfectoral).
- Les déchets verts peuvent être déposés sur la plate-forme prêtée par Octavie Martin sur la route de Serre-Monet.
- Chacun peut se servir en broyat/compost pour enrichir ses plantations. Merci d'en respecter l'usage.
- Nous vous incitons grandement à utiliser les composteurs qui sont installés dans le village. Leur utilisation réduit notre facture d'ordures ménagères.

Nous avons rencontré la Communauté de Communes du Trièves à propos du tri sélectif des déchets. Nous sommes tous conscients que le tri et le ramassage des déchets ont un coût, mais le non-respect des contenus des moloks nous coûtent encore davantage :

Pour information, à l'arrivée des camions sur la plate-forme intercommunale, des échantillons sont prélevés. **Les objets non conformes (tissus, matériaux divers, récipients non vidés...) sont pesés et facturés selon le pourcentage prélevé sur l'ensemble du camion !**

Merci à chacun de contribuer à l'effort collectif.



ZOOM SUR LE FESTIVAL BIEN L'BOURGEON



Du 29 au 31 mai 2025, Gresse en Vercors accueille le festival Bien l'Bourgeon pour sa 8^{ème} édition. Dans les pages qui suivent, nous souhaitons vous communiquer le maximum d'informations sur le festival et son organisation pratique, et ce que cela implique pour la commune. Vos élus restent bien sûr à votre disposition pour toute question !

L'organisateur : Mix'Arts

Association loi 1901 basée à Saint-Martin-d'Hères, Mix'Arts a pour objectif de promouvoir et de diffuser des compagnies et des groupes dans les domaines des musiques actuelles et des arts de la rue.

L'association s'engage à rendre la culture accessible à tous en offrant une diversité d'esthétique. Elle organise une dizaine de concerts et spectacles à l'année dans toute l'agglomération grenobloise.

La genèse du festival à Gresse en Vercors

Après sept années d'organisation du festival à Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère), Mix'arts se propose d'organiser la 8^{ème} édition de « Bien l'Bourgeon » sur le territoire du Trièves. La Communauté de Communes se saisit donc de la proposition.

Fin 2024, Gresse en Vercors accepte l'organisation du festival sur la commune et signe à cette fin une convention. Cette dernière établit de manière très claire les engagements et responsabilités de chaque partie : Mix'Arts et la commune (voir page suivante).

Pour la commune, il s'agit tout d'abord de développer la **diversification** des activités à l'année sur la commune. C'est aussi une occasion de promouvoir l'attractivité du territoire et l'image de Gresse-en-Vercors.

Le festival Bien l'Bourgeon. Sur trois jours, le festival se propose d'offrir une programmation de concerts en soirée (autour de la station) et de conférences/ateliers en journée (place des Dolomites, au Scialet).

Côté concerts, les groupes se produisant sur scène relèvent de différents registres : électronique, pop, musiques française/du monde, DJ set, rap, etc. Côté conférences, ce sont les médias qui seront abordés : comment ces derniers traitent l'actualité politique et les enjeux écologiques, et l'impact de ces traitements de l'information sur l'évolution de l'opinion publique.



ZOOM SUR LE FESTIVAL BIEN L'BOURGEOIS

La convention entre Mix'Arts et la commune

Mix'Arts a à sa charge : la préparation et l'organisation du festival, l'élaboration de sa programmation, la coordination générale et logistique, l'administration du festival, la communication, la mise en œuvre technique, la rémunération du personnel nécessaire, la mise en valeur de l'image de Gresse, la gestion du public et la restitution des lieux dans leur état initial.

Pour Gresse : la mise à disposition des lieux communaux et des infrastructures nécessaires, la production des documents légaux, les compétences du maire (pouvoir de police, sécurité, circulation), communication auprès des habitants, associations et acteurs économiques, la recherche d'appui et de soutien auprès des collectivités/partenaires, les assurances nécessaires.

Les deux parties s'engagent pour un respect strict des sites naturels et de la biodiversité.

Ainsi, le financement, la préparation, l'organisation et la réalisation du festival **sont entièrement à la charge de Mix'Arts**. Concernant la contribution de la commune, il s'agit essentiellement de la mise à disposition de locaux/terrains et de la fourniture des fluides nécessaires (eau, électricité...).

Quel avenir pour le festival ?

Il s'agit d'une première édition test. **La tenue d'une édition en 2026 fera l'objet d'une évaluation avec Mix'Arts et bien sûr de consultations approfondies avec l'ensemble des habitants**, qui pourront alors faire part de leur expérience suite à cette première édition sur Gresse.





ZOOM SUR LE FESTIVAL BIEN L'BOURGEOIS

Lieux concernés et période d'occupation

- **Espace Concert :**
 - Aux abords de la Maison Communale du Grand Veymont, rive droite de la Gresse. Uniquement sur la partie goudronnée de la zone (surface : 5700 m²). Zone délimitée par des barrières hautes de chantier.
 - Zone comprenant espace scénique, buvette, foodtrucks, sanitaires.
 - Amplitude maximale d'occupation : du lundi 26 mai 9h au mardi 3 juin 14h.
 - Les accès aux commerces et chemins de randonnée seront préservés durant cette période.
- **Espace Village :**
 - Situé sur la Place centrale de la résidence des Dolomites. Ouvert les 29, 30 et 31 mai de 12h à 19h.
- **Espace Conférences :**
 - Cinéma le Scialet.
- **Espace Parking et Camping :**
 - Entrée au niveau de la parcelle AB 166 (voir plan). Ouvert au public du jeudi 29 mai 14h au dimanche 1^{er} juin 14h. Espace éclairé par des mâts éclairants de chantier.
 - Surveillé de 19h à 9h00 par un agent de sécurité en lien avec les équipes sécurité de l'organisation.
- **Public accueilli aux concerts et accessibilité**
 - Nombre de spectateurs limité à 2500 personnes. Effectif total sur site, personnels de l'organisation compris : 3000 personnes. Toutes les installations (de plain-pied) seront accessibles aux personnes handicapées.
- **Sécurité et ordre public**
 - Le montage des structures devra être conforme aux règles de sécurité en vigueur, donc monté par des personnels qualifiés et agréés : ancrage, branchements électriques, etc. Montage à partir du lundi 27 mai 9h. Démontage du dimanche 1^{er} juin 2h au mardi 3 juin 12h.
 - La gendarmerie est informée en amont de l'événement.
 - Un service d'ordre est assuré par l'organisateur (17 vigiles). Une assistance de secours aux personnes est prévue (Sauveteurs secouristes vizillois, 4 secouristes et 1 un véhicule de premiers secours).

Pour aller plus loin !

Retrouvez des informations supplémentaires sur le site internet de Mix'Arts :

→ En savoir plus sur l'organisateur Mix'Arts : mixarts.org/association/lassociation-mixarts/

→ En savoir plus sur la programmation des concerts, des films et des conférences : mixarts.org/association/festival-bien-lbourgeois/

Vie du Conseil Municipal

Travaux de l'église

Le programme de restauration de l'église a été prévu sur plusieurs années, en 5 tranches de travaux (Avant-projet et travaux de consolidations d'urgence, mise hors d'eau ; Restauration de la charpente et de la couverture ; Réfection des enduits extérieurs (actuellement cimentés, étanches et disgracieux) ; Réfection des abords (revêtement des sols) ; Restauration du clocher et des intérieurs de l'église).

Aujourd'hui, les travaux de la première tranche sont terminés ; la toiture située derrière le clocher est restaurée, la fente sur le mur sud de la nef consolidée, la mэрule dans la sacristie traitée, les travaux de rénovation électrique ont été réalisés et un nouveau système de chauffage par radiants a été installé. Toutes les factures ont été acquittées pour un total de 160 000 €.

Cette dépense sera en partie remboursée par les subventions demandées (34 000 € au Département, 39 500 € à la Région, 60 000 € de dons récoltés par la Fondation du patrimoine).

Le montant des dons restant à la fondation du patrimoine, de 175 000 €, participera à financer les travaux de la deuxième tranche (toiture de la nef prévus en 2026).

A l'occasion de la réouverture de l'église en décembre 2025, l'émission de France 2 « Envoyé Spécial » a réalisé un reportage qui a été diffusé le 27 février dernier et que vous pouvez voir en replay.

Un dernier mot, l'horloge du clocher est arrêtée car le marteau de la cloche est déréglé, mais cela va bientôt être réparé.



Inscriptions pour la rentrée scolaire

Si vous avez un enfant né en 2022 qui doit être scolarisé à Gresse à la rentrée... ou nouvel élève...

Merci de vous présenter en mairie ou auprès de la directrice de l'école Mme Daian, avec livret de famille, le plus rapidement possible.

Vie du Conseil Municipal

6

C'est le nombre de Conseils Municipaux qui se sont tenus entre l'installation de la nouvelle équipe le 17 mars et le 12 mai. Un rythme intense rendu nécessaire pour régler les urgences telles que l'adoption du budget communal, la constitution du CCAS, la création de contrats saisonniers, l'adoption des tarifs des équipements touristiques, etc.

→ Délibérations et comptes-rendus des Conseils Municipaux sont disponibles en ligne : gresse-en-vercors.fr/conseils-municipaux/

Important !

Nous vous invitons vivement à **vous inscrire à la liste de diffusion par e-mail** de la mairie pour ne rien rater des informations municipales (convocations du Conseil Municipal, événements, réunions publiques, etc.).

Inscrivez-vous en mairie ou envoyez-nous un e-mail à mairie@gresse-en-vercors.fr.

Aménagements du village

La commission voirie étudie un projet de sécurisation et d'embellissement de l'entrée du village (du cimetière jusqu'à l'église). Celui-ci comporterait plusieurs étapes : nouveaux marquages au sol matérialisant une bande piétonne et rafraîchissement des passages piétons effacés, acquisition de structures en bois qui seront fleuries et placées le long de la chaussée (et pouvant être retirées l'hiver pour permettre le déneigement), radar pédagogique, etc. Le projet imaginé a été validé par les services du Département, qui lors de leur visite ont pu constater l'état de la ligne droite menant au rond-point. Des actions rapides seront menées par la municipalité pour remettre en état ce qui peut l'être à court-terme ; le reste nécessitant des moyens importants.

Illustration des structures en bois pouvant être achetées :



Plan de sauvegarde communal

La municipalité travaille actuellement à la mise à jour du plan de sauvegarde communal, qui sera prochainement disponible en mairie et mis en ligne sur le site.

En cas d'alerte, vous avez la possibilité d'être informés par S.M.S. **Pour ce faire, vous devez remplir un formulaire d'accord disponible en mairie (contactez la mairie pour le recevoir chez vous directement).** D'autre part, comme par le passé, nous allons prochainement réactiver la sirène de l'église le premier mercredi de chaque mois à 12h afin de contrôler que ce système d'alerte fonctionne.